

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées¹.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur la version du *Plan institutionnel d'aide à la réussite*, adopté par le conseil d'administration le 18 décembre 2000, sur l'information supplémentaire transmise par le Collège dans une lettre datée du 5 avril 2001 et sur le *Complément* au plan d'aide adopté par le conseil d'administration le 14 mai 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

La constituante de Terrebonne du Cégep régional de Lanaudière est de création récente. À l'automne 1998, le Collège accueillait ses 61 premiers élèves en *Sciences humaines*, le seul programme alors offert. En 2000, 126 nouveaux inscrits étaient reçus, répartis dans trois programmes, *Sciences humaines*, *Techniques administratives* et *Techniques d'ébénisterie et de menuiserie architecturale*. Le programme *Sciences de la nature* a été ajouté en 2001. Il est prévu que le Collège comptera 850 élèves en 2005, date à laquelle le corps enseignant aura atteint 50 ETC en comparaison à 10 ETC au départ.

Dans ces circonstances, le Collège n'a pu identifier des obstacles à la réussite en s'appuyant sur des données significatives concernant le cheminement des élèves ni sur un vécu institutionnel. Un constat a cependant été dégagé en considérant les caractéristiques des premières cohortes, à savoir qu'en moyenne les résultats du secondaire des élèves reçus étaient sensiblement inférieurs à ceux observés dans l'ensemble des établissements reliés au SRAM et il en allait de même pour la réussite des cours, du moins en *Sciences humaines*.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

En tenant compte des caractéristiques des premières cohortes et de leur niveau de réussite des cours, le Collège a fixé, dans un premier temps, des cibles assez modestes de réussite et surtout de diplomation. Ces cibles ont ensuite été révisées à la hausse à la lumière des résultats de la cohorte de 2000 qui étaient supérieurs à ceux des cohortes précédentes. Le Collège attribue cette amélioration aux mesures d'aide à la réussite qu'il a déjà eu le temps d'instaurer. Il demeure que, pour établir les cibles de diplomation notamment, le Collège a dû faire un exercice de simulation et de projections à partir des résultats nationaux, ne disposant pas encore de données concernant ses propres finissants.

Pour atteindre ces cibles, le Collège mise en grande partie sur des centres d'aide dans les matières communes (français, anglais langue seconde et philosophie), ainsi qu'en ébénisterie, vers lesquels seront orientés obligatoirement les élèves après une démarche de dépistage dès le début des études. Ces centres fonctionneront selon le principe de l'entraide par les pairs : les élèves dépistés seront assistés dans leurs travaux par des élèves moniteurs, eux-mêmes encadrés par des professeurs. En *Sciences humaines*, un ensemble de moyens spécifiques au programme est prévu : guide méthodologique, initiation à l'utilisation de la bibliothèque, aide en lecture, ateliers sur la gestion du temps, dépistage

de l'absentéisme et analyse de la motivation. En outre, au moment de leur première inscription, les élèves recevront un « projet de formation » qui explique les caractéristiques de leur programme; une session d'accueil et d'intégration est offerte aux candidats qui sont incertains de leur orientation ou qui ne possèdent pas tous les préalables au programme qu'ils voudraient suivre.

Il est évident que ces stratégies et moyens ne correspondent pas à des obstacles clairement identifiés, le Collège étant dans l'impossibilité de définir, d'après sa propre expérience, de tels obstacles à la réussite. Il s'est fondé plutôt sur des recherches et des expériences faites à l'échelle du réseau et il a retenu des mesures qui, généralement parlant, donnent des résultats encourageants. L'évaluation continue des résultats atteints que le plan prévoit, avec les ajustements possibles au plan lui-même, prend d'autant plus d'importance dans ce contexte.

Enfin, le plan mentionne que des efforts particuliers doivent être faits au chapitre du perfectionnement des professeurs en matière d'aide à la réussite au fur et à mesure de leur engagement au Collège.

Les modalités de mise en œuvre

Le plan de réussite est plutôt discret au sujet des mécanismes de gestion retenus. Pour chaque type de mesure ou « projet », le plan définit les objectifs, les moyens et l'échéance et la direction du Collège aura à produire un rapport annuel sur l'atteinte des cibles. Par contre, le texte ne précise pas la répartition des responsabilités quant à la réalisation de chacune des mesures, ni de la coordination de l'ensemble ou les concertations nécessaires des divers acteurs. S'il était difficile pour le Collège d'aller plus loin pour le moment dans la définition des stratégies et des moyens, il aurait sans doute pu détailler davantage les mécanismes et les responsabilités de la mise en œuvre.

Conclusion

Étant donné sa création récente, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'a pas été en mesure de définir des obstacles à la réussite fondés sur sa propre expérience ni, d'ailleurs, de se fixer des cibles de diplomation à partir d'une lecture de résultats antérieurs. Le principal constat qu'il a pu faire est que, jusqu'ici, les élèves admis avaient, dans la moyenne, des résultats du secondaire inférieurs à la moyenne du réseau collégial et, aussi, un taux de réussite plus faible au 1^{er} trimestre. En conséquence, il a retenu pour son plan d'aide à la réussite des mesures visant une bonne intégration des nouveaux élèves qui ont été expérimentées ailleurs et qui, d'une façon générale, ont donné des résultats positifs. L'entraide par les pairs dans le cadre de centres d'aide a été choisie comme principale stratégie. L'évaluation continue des résultats est prévue ainsi que le perfectionnement des professeurs en matière d'aide à la réussite.

Dans les circonstances, ce choix de stratégie et de moyens paraît adéquat. En revanche, le Collège aurait pu détailler davantage les modalités de mise en œuvre du plan en précisant notamment les responsabilités de la réalisation des diverses mesures et de la coordination de l'ensemble.

En somme, dans la situation actuelle, le plan présenté ne pouvait que constituer une première ébauche et, en tant que telle, la Commission le juge adéquat. Elle souligne, dans ce contexte, l'importance particulière de l'évaluation continue des résultats, que prévoit réaliser l'établissement, évaluation qui amènera sans doute des ajustements et des ajouts aux mesures d'aide projetées.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance du rapport de suivi du plan de réussite du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne². Elle note que le Cégep précise qu'un comité de suivi du Plan d'aide à la réussite, formé de membres de la Commission des études, a été mis sur pied. Il identifie quelques nouvelles mesures à implanter et précise que d'autres seront soumises par les départements et comité de programmes. En ce qui concerne le plan de réussite, il est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Bengt Lindfelt, agent de recherche

2. *Rapport de suivi du Plan institutionnel d'aide à la réussite du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*, avec lettres de transmission du 30 novembre 2001, du 17 janvier 2002 et du 23 janvier 2002.